



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn  
Commune de LISLE-SUR-TARN  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
Marché de noël

N° 12023

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Considérant** qu'il y a lieu d'organiser dans les meilleures conditions possibles de sécurité le marché de noël, afin de pouvoir démonter les chalets de noël,

Il y a lieu de prendre les mesures suivantes,

**ARRETE**

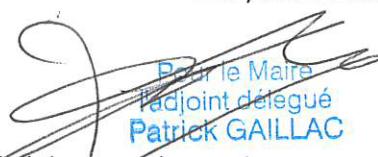
**Article 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits du n°19 au n°25 place Paul Saissac le 4 janvier 2023.

**Article 2 :** Le présent arrêté modifie en tant que de besoin l'arrêté municipal du 17 Juillet 2014 portant règlementation du stationnement en « zone bleue ».

**Article 3 :** Le Maire, le Directeur Général des Services ainsi que le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et le Brigadier Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 3 janvier 2023

Le Maire,  
Maryline LHERM

  
Pour le Maire  
l'adjoint délégué  
Patrick GAILLAC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture le ....., publié le **3 JAN 2023** et/ou notifié à l'intéressé(e) le **- 3 JAN 2023**, lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.